Image not found or type unknown

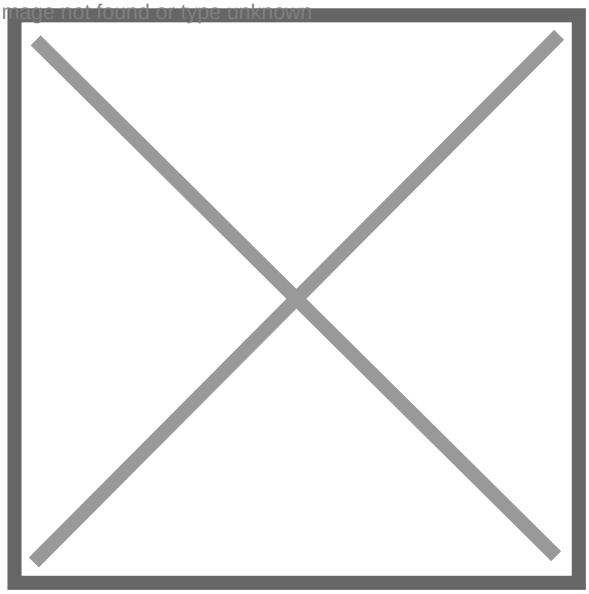

Les droits en tant qu'épouse pour une séparation

Par **florin62160**, le **16/12/2008** à **21:01**

[s]boujour[/s]
souhaite divorce un enfant en charge 12 ans habitan grenay moi invalide 50 pour cent recherche d'un emploie car je touche actuellement un pension de 281 euros et 151 euros d'assedic mon mari me verse tou les mois depuis 10 ans je n'ai pa le droit d'avoir accés a ses comptes personel mais lui a le droit d'avoir acces aux mien tous les frais d'entretien pour ma fille de 12 ans c'est moi meme qui subvien a ses besoin mais pa le mari il possede une s.c.i d'aprés lui je n' ai aucun regard sur cette societe et sur ses comptes j'ai peur de sa reaction j'ai peur de lui j'attend une réponse

Par **pommee**, le **26/12/2008** à **16:22**

il faut savoir si vous avez un contrat de mariage qui separe vos biens et ceux de votre mari, c'est souvent le cas quand un des 2 epoux est en profession liberale
si il y a contrat de mariage ou bien une separation des biens , vous etes allez chez un notaire et vous devez avoir des papiers
au moment de la separation vous pouvez demander une pension pour vous (cela s'appelle une prestation compensatoire)
vous avez l'air pommée, je vous conseille d'aller prendre conseil aupres d'avocats, il y c a des permanencez gratuites notamment dans les maisons de la justice et du droit ou au palais de justice
attention, quitter le domicile conjugal est une faute
renseignez vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés